

INSEAMM CA 27/03/25
Délibération n°DELIB_15_PAT_25_03_27_DON_OUVR_FREMIOT

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 27 mars 2025**

ACCEPTATION D'UN DON D'OUVRAGES

Délibération n°_15_PAT_25_03_27_DON_OUVR_FREMIOT

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en salle du conseil, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 12 mars 2025.

VU

- L'article R.1431-7 du CGCT ;
- L'article 11-12 des statuts de l'établissement ;
- L'attestation sur l'honneur de Mme Sophie Frémiot, 14 septembre 2024;

INSEAMM CA 27/03/25
Délibération n°DELIB_15_PAT_25_03_27_DON_OUVR_FREMIOT

Le Président,

EXPOSE

L'acceptation des dons à l'EPCC relève des attributions du Conseil d'administration en application des dispositions de l'article R.1431-7 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 11-12 des statuts de l'établissement.

Les héritiers de Marcel Frémiot, compositeur, musicologue, ancien professeur d'histoire de la musique au conservatoire Pierre Barbizet, créateur de la première classe de musique électroacoustique française à la demande de Pierre Barbizet, alors directeur du Conservatoire de Marseille, et co-fondateur du groupe de musique expérimentale Marseille (GMEM) - Centre National de Création Musicale, en 1972 à Marseille, proposent de donner son fonds d'archives musicales, et une partie de sa bibliothèque musicale à l'INSEAMM.

L'inventaire du don proposé est annexé à la présente délibération. Il est composé de :

- Supports multimédias et numériques
- Diapositives
- Livres
- Revues
- Partitions
- Archives personnelles et professionnelles

L'INSEAMM souhaite accepter ce fonds d'archives, issu d'une personnalité musicale importante, acteur et témoin privilégié de l'histoire musicale locale. Les documents constituant cet ensemble pourraient être employés à des fins pédagogiques et à des fins de recherches aussi bien par les enseignants et étudiants de l'école supérieure des Beaux-Arts de Marseille, que par les enseignants et élèves en classe d'électroacoustique du conservatoire Pierre Barbizet, et les chercheurs en musicologie membres de l'AMU.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 27/03/25

Délibération n°DELIB_15_PAT_25_03_27_DON_OUVR_FREMIOT

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter le don du fonds d'archives musicales de Marcel Frémiot ;

Article 2 : D'autoriser le directeur général à signer, avec les héritiers de Marcel Frémiot, ou leur représentant, la convention de cession à titre gratuit à intervenir, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

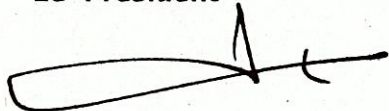
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	19
Votes pour	19
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

Adoptée

Fait à Marseille, le 27 mars 2025.

Le Président



Jean-Marc COPPOLA

Transmise au représentant de l'État le : 27.03.25

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publiée sur le site internet de l'établissement le : 28.03.25

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20250327-15CA250327DON-DE
Reçu le 27/03/2025

